

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2007

Sous la présidence de Mr PIZOT Roger, Maire.

Présents : CURINIER Erick – RENUCCI Thierry – POLASTRO Maryse (Adjoints)
LE PENVEN Françoise – VANPARYS Odette – GOMEZ Jacqueline – BELOTTI Michel – SALIGNAC
Elisabeth

ROUANET Christian donne pouvoir à POLASTRO Maryse

Absents excusés : ARNIAUD Gérard - CHABERT Raphaël - CAZORLA Jean-Luc – ESPANET André

Madame VANPARYS Odette est élue secrétaire de séance

A l'ouverture de la séance, Monsieur PIZOT Roger, Maire, donne lecture du compte rendu de la séance précédente : **APPROUVE** à l'unanimité.

1. **Avis sur demande d'autorisation d'installation de chantier formulée par l'Agence ITER France – Enquête Publique du 11 Décembre 2007 au 11 Janvier 2008 inclus.**

A l'unanimité des membres Présents ou Représentés, le Conseil Municipal

- ❖ **EMET** un avis favorable à la demande d'autorisation formulée par l'Agence ITER France en vue d'exploiter des installations de chantier sur le Site ITER du CEA situé à Saint Paul Lez Durance.

2. **Adhésion au groupement de commandes pour la mise en place d'automates d'appels et d'alertes sur le territoire de la CPA.**

A l'unanimité des membres Présents ou Représentés, dans le cadre d'un plan d'action pour la prévention des risques, le Conseil Municipal

- ❖ **DECIDE** l'adhésion de la Commune au groupement de commandes pour la mise en place d'automates d'appels et d'alertes sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix ;
- ❖ **APPROUVE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes à passer avec la CPA ;
- ❖ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ;
- ❖ **ACCEPTE** que la CPA soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé et **AUTORISE** le Président de la CPA à signer le marché à intervenir.

3. **Modification des statuts du SIDEVAR.**

A l'unanimité des membres Présents ou Représentés, le Conseil Municipal

- ❖ **APPROUVE** la modification des statuts du SIDEVAR.

4. **NATURA 2000 – Proposition de modification du périmètre SIC (Site d'Intérêt Communautaire).**

A l'unanimité des membres Présents ou Représentés, le Conseil Municipal

- ❖ **EMET** un avis favorable à la modification du périmètre du SIC « Montagne Ste Victoire – Forêt de Peyrolles en Provence – Montagne des Ubacs – Montagne d'Artigues » afin de mieux répondre aux objectifs de conservation définis.

5. Demande de Fonds de Concours à la CPA pour « Achat immeuble de la DDE ».

Dans le cadre de l'acquisition du « Centre d'Exploitation de la DDE » appartenant au Conseil Général, à l'unanimité des membres Présents ou Représentés, le Conseil Municipal

- ❖ **SOLLICITE** la participation financière de la CPA pour l'attribution d'un fonds de concours à hauteur de 50% du coût d'acquisition en vue de la réalisation de cette opération foncière.

6. Complexe Commercial – Désignation appellation « Louis PHILIBERT ».

Monsieur le Maire fait part au Conseil de son souhait de rendre hommage à Monsieur Louis PHILIBERT, ancien Conseiller Général de notre Canton, en donnant son nom au Complexe Commercial et par la réalisation d'une stèle en pierre en sa mémoire (œuvre d'art).

A l'unanimité des membres Présents ou Représentés, le Conseil Municipal

- ❖ **APPROUVE** l'appellation du Complexe Commercial « Louis PHILIBERT » ;
- ❖ **DECIDE** la réalisation d'une stèle en pierre en hommage à « Louis PHILIBERT » qui sera édifiée à l'entrée du parking du Complexe Commercial ;
- ❖ **CONFIE** la mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de cette œuvre d'art à Monsieur Denis LUCAS, Sculpteur plasticien à Peyrolles en Provence, et la fourniture du bloc à la société Pierre de Cassis.

7. Proposition de convention avec la Croix Rouge relative aux actions de soutien aux populations sinistrées et à l'encadrement des bénévoles spontanés.

Après avoir pris connaissance des termes du projet de convention relatif aux actions de soutien aux populations sinistrées et à l'encadrement des bénévoles spontanés, proposé par la Croix Rouge, à l'unanimité des membres Présents ou Représentés, le Conseil Municipal

- ❖ **NE JUGE PAS** opportun d'associer la Commune à cette convention avec La Croix Rouge, compte tenu que tous les risques majeurs qui pourraient se produire sur la Commune seraient pris en charge par l'Etat.

8. Approbation de la Convention d'Occupation précaire de terrain ZAC Rourabeau Commune / J-P JOUBERT.

Suite à la vente du lot 100 à la zone Rourabeau, Monsieur le Maire présente la convention d'occupation précaire à passer avec Monsieur JOUBERT Jean-Pierre, responsable de la gestion de l'entreprise D3E (sur le lot 1), à l'unanimité des membres Présents ou Représentés, le Conseil Municipal

- ❖ **ADOpte** les termes de la convention d'occupation précaire et révocable à passer avec M. Jean-Pierre JOUBERT, demeurant Rue des Amandins à VOLX, qui autorise l'occupant à utiliser temporairement l'emprise publique de 110m² permettant l'installation de liaisons viaires entre ses 2 sites ;
- ❖ **DIT Que** à compter du 01/01/2008 l'occupant versera à la Commune une indemnité semestrielle d'occupation de 50 Euros, révisable selon les variations de l'indice du coût à la construction (2^{ème} trimestre 2007) ;
- ❖ **DIT Que** cette convention est conclue « intuiti personae » non transmissible et inaliénable ;
- ❖ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document y relatif.

9. Convention de mise à disposition local Communal « Place de la Poste » Amicale des Anciens Jeunes.

Après avoir pris connaissance du projet de convention, à l'unanimité des membres Présents ou Représentés, le Conseil Municipal

- ❖ **ADOpte** les termes de la convention de mise à disposition du local communal sis place de la Poste faisant partie de l'immeuble cadastré section E n° 393, à passer avec l'Amicale des Anciens Jeunes à compter du 15 Décembre 2007.

10. Convention « Santé et Travail Médecine Professionnelle et Préventive » entre le Centre de Gestion des Bouches du Rhône (CDG 13) et la Commune.

A l'unanimité des membres Présents ou Représentés, le Conseil Municipal

- ❖ **ADOpte** les termes de la convention « Santé et Travail – Médecine Professionnelle et Préventive » à passer avec le CDG 13 pour une durée de 2 ans à compter du 01/01/2008 ;
- ❖ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et toutes pièces y relatives.

11. Règlement intérieur de travail en sécurité – Personnel Communal.

Dans le cadre de la Mission d'Inspection du Travail et de la Prévention des Risques Professionnels conclue avec le CDG 13, Monsieur le Maire présente le projet de règlement intérieur de travail en sécurité destiné au personnel communal. A l'unanimité des membres Présents ou Représentés, le Conseil Municipal

- ❖ **PREND** connaissance du règlement intérieur de travail en sécurité qui sera soumis pour avis auprès du Comité Technique Paritaire (CTP) du CDG 13, qui se réunira le 07 Février 2008, avant d'être approuvé définitivement par le Conseil Municipal.

QUESTIONS DIVERSES

- Chemin privé « La Gamatte »

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier des 4 propriétaires des habitations du « Quartier la Gamatte » qui sollicitent la Commune pour la prise en charge de l'aménagement du revêtement de la voie d'accès et de la zone de retournement.

A l'unanimité des membres Présents ou Représentés, le Conseil Municipal **CONSIDERE** que le chemin d'accès est privé. La Commune, ayant déjà refusé ce type de demande à d'autres administrés, **NE PEUT SATISFAIRE** les travaux sollicités.

- Demande autorisation d'exploitation partie extérieure (Service pour restauration) – Terrasse Boucherie au Complexe Commercial

Suite à la demande de M. RAGGI Didier, Boucher, le Conseil **SOUHAITE** étudier sur place les possibilités qu'il pourra proposer.

- Demande de subvention Institut Rural Carquefou

L'Institut Rural Carquefou (44 – Loire Atlantique) sollicite une subvention auprès de la Municipalité pour la présence **d'une élève** dans leur établissement. A l'unanimité des membres Présents ou Représentés, le Conseil Municipal **REFUSE** de subventionner cet établissement de formation tout comme les autres établissements spécialisés.

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 19H00.